



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC
CD : M. FORNARELLI
Excusés : Mme FORBIN,
MM. BEZIA, RAMACKERS

PV du 4 mars 2025

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2024/2025 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 24 et 25 mai 2025, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE – MODIFICATION DE MATCH

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

Par ailleurs, toute demande de modifications de matchs (changement de date, et/ou d'horaire, et/ou d'installation) doit être saisi via l'application Footclubs sous peine de sanction (cf. annexe financière).

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

(Epreuves Autres compétitions, Edition et extractions, rencontres, feuille de match 1 exemplaire PDF, Sélectionner une ou plusieurs poules et la date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat : amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres : amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de RIS ORANGIS

Fermeture du terrain de Champrosay du mercredi 9 octobre 2024 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de PARAY VIEILLE POSTE

Fermeture du terrain Jean Bouin du mardi 19 novembre 2024 jusqu'à nouvel ordre.

Courriel de la Mairie de LISSES

Fermeture des terrains en herbe du Complexe sportif Stéphane Diagana du 11 janvier 2025 jusqu'à nouvel ordre.

Courriel de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Fermeture du stade Babin à LA NORVILLE et du stade Faillu à EGLY les jours fériés en 2025.

Arrêté Municipal de la Mairie de QUINCY SOUS SENART

Fermeture du stade Maurice Perraguin du dimanche 5 janvier 2025 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie d'EVRY COURCOURONNES

Fermeture du terrain en herbe du stade du Bord du Lac du jeudi 23 janvier 2025 au lundi 31 mars 2025 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de MAROLLES EN HUREPOIX

Fermeture du stade Norbert Batigne du samedi 26 avril 8 heures au lundi 28 avril 2025 12 heures.

COUPES

**Tirage le 11 mars 2025 à 18h30
Au District Institut Gaston VILLADIER**

1/4 de finale

- Seniors Essonne, Seniors District, CDM, Vétérans, +45 ans, U18 et U16 à jouer le 23/03/2025
- U14 et U15 F à 8 à jouer le 22/03/2025
- Seniors F à 11 et U18 F à 8 à jouer le 29/03/2025

1/2 de finale (date butoir 01/05/2025)

- Seniors Essonne, Seniors District, CDM, Vétérans, +45 ans, U18 et U16 à jouer le 20/04/2025
- U14, Seniors F à 11, U18 F à 8 et U15 F à 8 à jouer le 19/04/2025

Calendrier prévisionnel des prochains tours des Coupes :

	1/8 ^{ème}	1/4	1/2	Finales
Seniors Essonne		23/03/2025	20/04/2025 DB 01/05/2025	14/05/2025
Seniors District		23/03/2025	20/04/2025 DB 01/05/2025	11/05/2025
Vétérans		23/03/2025	20/04/2025 DB 01/05/2025	11/05/2025
+ 45 ans		23/03/2025	20/04/2025 DB 01/05/2025	11/05/2025
CDM		23/03/2025	20/04/2025 DB 01/05/2025	11/05/2025
U18	16/02/2025 DB 02/03/2025	23/03/2025	20/04/2025 DB 01/05/2025	10/05/2025
U16		23/03/2025	20/04/2025 DB 01/05/2025	10/05/2025
U14		22/03/2025	19/04/2025 DB 01/05/2025	10/05/2025
Seniors F à 11		29/03/2025	19/04/2025 DB 01/05/2025	07/06/2025
U18 F à 8		29/03/2025	19/04/2025 DB 01/05/2025	07/06/2025
U15 F à 8	01/03/2025	22/03/2025	19/04/2025 DB 01/05/2025	07/06/2025



Rappel :

A partir des seizièmes de finale, les clubs dont les équipes sont encore qualifiées en coupe L.P.I.F.F. devront présenter une équipe (article 4.4 du règlement de la Coupe de l'Essonne Seniors, article 4.5 du règlement des Coupes de l'Essonne U18 et U14 et Article 4.6 du règlement de la Coupe de l'Essonne U16).

COUPE DE L'ESSONNE : Défraiement des arbitres

Pour les matchs de Coupe de l'Essonne, lorsqu'il y a trois arbitres officiels désignés, l'imputation des frais d'arbitrage se répartit de la façon suivante :

- Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont à la charge du club recevant
- Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont à la charge du club visiteur

RAPPEL IMPORTANT :

En Coupe, les frais d'arbitrage seront débités sur le compte club. Aucun club ne doit payer directement l'arbitre.

CALENDRIERS

U18

Courriel d'EVRY COURCOURONNES en date du 3 mars 2025 nous informant du forfait général de son équipe U18 évoluant en D3/A. Amende réglementaire pour forfait général.

COUPES ESSONNE FEMININES

FMI NON PARVENUES du 1^{er} mars 2025

1^{ère} et unique demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 11 mars 2025, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre :

Match n° 53172982 * PAYS LIMOURS ENT 1 / ARPAJONNAIS RC 1 * U15 F à 8

Match n° 53172986 * RIS ORANGIS US 1 / ATHIS-MONS USO 2 * U15 F à 8

U15 F à 8

Match n° 53172987 du 1^{er} mars 2025

BONDOUFLE AMC 1 / BRUNOY FC 1

Lecture FMI.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de BRUNOY FC 1.

Amende réglementaire à BRUNOY FC pour forfait coupe.

L'équipe de BONDOUFLE AMC 1 est qualifiée pour le tour suivant.



FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 15 FEVRIER 2025

U18 F à 8

Match n° 29798779 * ORSAY BURES FC 1 / MONTGERON ES 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à ORSAY BURES FC pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

Seniors F à 11 * D1

Match remis du 25 janvier 2025 à jouer le 10 mai 2025

BOISSY FC 91 1 / EVRY FC 1

Match remis du 22 février 2025 à jouer le 12 avril 2025

BOISSY FC 91 1 / ST MICHEL FC 91 1

Demandes de changement d'horaire via Footclubs

ETAMPES FC 1 / BOISSY FC 91 1

EVRY FC 1 / ST MICHEL FC 91 1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (organisation des rencontres), sous réserve de l'éclairage.

U15 F à 8

Match remis du 1^{er} février 2025 à jouer le 12 avril 2025

ETAMPES FC 2 / JANVILLE LARDY ASL 1 * Poule B

Match remis du 8 février 2025 à jouer le 12 avril 2025

ARPAJONNAIS RC 1 / MONTGERO ES 1 * Poule B

Match remis du 8 février 2025 à jouer le 10 mai 2025

BOISSY FC 91 1 / PAYS LIMOURS ENT 1 * Poule A

Demande de changement de terrain via Footclubs

PAYS LIMOURS ENT 1 / ARPAJONNAIS RC 1 * Poule A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

VIGNEUX FCO 1 / ATHIS-MONS USO 2 * Poule B

Accord de la Commission.



Match n° 53121618 du 8 février 2025

RIS ORANGIS US 1 / ETAMPES FC 2 * Poule B

Reprise du dossier.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (voir PV des 11 et 18 février 2025). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

Aucune réponse des deux clubs suite aux demandes de rapport et de résultats des 11, 18 et 25 février 2025.

La Commission dit match perdu à RIS ORANGIS US 1 et ETAMPES FC 2 (-1 pt, 0 but).

Amende réglementaire à RIS ORANGIS US pour non-envoi de feuille de match après 2 réclamations.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe de RIS ORANGIS US 1 sera mise hors championnat (art. 44.2 du RSG du DEF).

Match n° 23121656 du 8 mars 2025

VILLABE ETS 1 / VIRY CHATILLON ES 1 * Poule A

Demande de VILLABE ETS de changement d'horaire via Footclubs.

Refus de VIRY CHATILLON ES.

La Commission reporte la rencontre au 12 avril 2025.

Match n° 53121672 du 8 mars 2025

ETAMPES FC 2 / ARPAJONNAIS RC 1 * Poule B

Demande d'ETAMPES FC de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission reporte la rencontre au 10 mai 2025.

U18 F à 8

Match remis du 21 décembre 2024 à jouer le 12 avril 2025

PAYS LIMOURS ENT 1 / VILLABE ETS 1

Match remis du 1^{er} février 2025 à jouer le 10 mai 2025

PAYS LIMOURS ENT 1 / VERRIERES LE BUISSON 1

Demande de changement de terrain via Footclubs

PAYS LIMOURS ENT 1 / VIGNEUX FCO 1

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs

DOURDAN SPORTS 1 / VILLABE ETS 1

STE GENEVIEVE FC 2 / VERRIERES LE BUISSON 1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (organisation des rencontres).



CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 2 MARS 2025

D5/B

Match n° 28883322 * LISSOIS FC 3 / TROIS VALLEES FC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 11 mars 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

ORSAY BURES FC 1 / RIS ORANGIS US 1 * D1

VERRIERES LE BUISSON 2 / EPINAY ATHLETICO FC 2 * D4/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

LONGJUMEAU FC 2 / ORSAY BURES FC 2 * D4/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

MNVDB FC 3 / ITTEVILLE AS 2 * D5/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème d'organisation), sous réserve de l'éclairage.

Match n° 28883322 remis au 2 mars 2025

LISSOIS FC 3 / TROIS VALLEES FC 2 * D5/B

Demande de LISSOIS FC de changement d'horaire via Footclubs le 26 février 2025.

Accord de TROIS VALLEES FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à LISSOIS FC pour demande tardive.

Match n° 28598809 du 9 mars 2025

IGNY AFC 2 / COURCOURONNES FC 1 * D1

Courriel d'IGNY AFC demandant à jouer au stade Jean Moulin (terrain synthétique).

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match Seniors R2).

Amende réglementaire à IGNU AFC pour non-utilisation de Footclubs.

CHAMPIONNAT CDM

Demandes de changement de terrain via Footclubs

FRANCO PORT. WISSOUS 5 / PORT. BRETIGNY 5 * D1

PLATEAU SACLAY ES 5 / ST CHERON ES 5 * D2

Accord de la Commission.



Match n° 29731092 du 16 février 2025

ATHIS-MONS USO 6 / BERGERIES AS 5 * D2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du courriel des BERGERIES AS.

TI.

La Commission reporte la rencontre au jeudi 8 mai 2025.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à ATHIS-MONS USO pour absence de tablette.

CHAMPIONNAT U14

TI 72h du 1^{er} mars 2025 à jouer le 22 mars 2025

ARPAJONNAIS RC 2 / EPINAY ATHLETICO FC 2 * D3/B

TI 72h du 1^{er} mars 2025 à jouer le 26 avril 2025

ARPAJONNAIS RC 3 / EVRY COURCOURONNES 2 * D4/C

Demande de changement de terrain via Footclubs

VIRY CHATILLON ES 2 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * D3/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

MENNECY CS 3 / MNVDB FC-VILLEJUST ENT 2 * D4/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

ETAMPES FC 3 / VILLEBON SPF 1 * D4/D

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

ETAMPES FC 1 / VIGNEUX FCO 1 * D2/B

EPINAY SUR ORGE SC 2 / ETAMPES FC 2 * D3/A

MONTGERON ES 2 / SUD ESSONNE 1 * D4/A

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

MENNECY CS 1 / LONGJUMEAU FC 1 * D2/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (U18 F à R3 à 16h00).

Demande de changement d'horaire via Footclubs

DRAVEIL FC 1 / RIS ORANGIS US 2 * D2/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (U12-U13).



Demande de changement d'horaire via Footclubs

PALaiseau US 2 / EPINAY SUR ORGE SC 1 * D1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (U14 R3 à 14h00), sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

DRAVEIL FC 2 / EVRY FC 4 * D4/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (U12-U13 et U14 D2/B), sous réserve de l'éclairage.

Match n° 28863460 du 8 février 2025

RIS ORANGIS US 2 / STE GENEVIEVE FC 1 * D2/B

Reprise du dossier.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (voir PV des 11 et 18 février 2025). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

Lecture du rapport de l'arbitre, nous indiquant le résultat de la rencontre (0-8). Remerciements.

La Commission dit match perdu par pénalité à RIS ORANGIS US 2 (-1 point, 0 but), STE GENEVIEVE FC 1 (3 points, 8 buts).

Amende réglementaire à RIS ORANGIS US pour non-envoi de feuille de match après 2 réclamations.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe de RIS ORANGIS US 2 sera mise hors championnat (art. 44.2 du RSG du DEF).

Match n° 29437597 du 8 février 2025

SAVIGNY FOOT CO 2 / ST GERMAIN SAINTRY 2 * D4/D

Reprise du dossier.

Lecture du courriel de ST GERMAIN SAINTRY nous indiquant le résultat de la rencontre (1-8).

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (voir PV des 11 et 18 février 2025). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission dit match perdu par pénalité à SAVIGNY FOOT CO 2 (-1 point, 0 but), ST GERMAIN SAINTRY 2 (3 points, 8 buts).

Amende réglementaire à SAVIGNY FOOT CO pour non-envoi de feuille de match après 2 réclamations.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe de SAVIGNY FOOT CO 2 sera mise hors championnat (art. 44.2 du RSG du DEF).

Match n° 28618692 du 8 mars 2025

EVRY FC 2 / MASSY 91 FC 2 * D1

Demande d'EVRY FC de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 13h00.

Match n° 28618694 du 8 mars 2025

ARPAJONNAIS RC 1 / MASSY ACADEMY 1 * D1

Demande de MASSY ACADEMY de changement de date via Footclubs.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 8 mars 2025.



Match n° 28619005 du 8 mars 2025

VILLABE ETS 2 / VERRIERES LE BUISSON 1 * D3/A

Demande de VILLABE ETS de changement d'horaire via Footclubs.

Refus de VERRIERES LE BUISSON.

La Commission maintient la rencontre à 16h30.

Match n° 29437204 du 8 mars 2025

COUDRAYSIEN FC 1 / ST MICHEL FC 91 2 * D4/A

Demande de COUDRAYSIEN FC de changement de terrain via Footclubs.

Accord de la Commission.

Courriel de COUDRAYSIEN FC demandant un changement d'horaire pour jouer à 15h30.

Courriel de ST MICHEL FC donnant son accord.

Accord de la Commission.

Match n° 28619008 du 15 mars 2025

MENNECY CS 2 / VILLABE ETS 2 * D3/A

Demande de VILLABE ETS de changement de date via Footclubs.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 15 mars 2025.

CHAMPIONNAT U15

Match n° 53151169 du 8 mars 2025

MENNECY CS 1 / ORSAY BURES FC 1 * D1/B

Courriels d'ORSAY BURES FC et de MENNECY CS.

Demande d'ORSAY BURES FC de changement de date via Footclubs.

Accord de MENNECY CS.

La Commission reporte la rencontre au 26 avril 2025.

CHAMPIONNAT U16

Match remis du 24 novembre 2024 à jouer le 20 avril 2025

DOURDAN SPORTS 2 / PLESSIS PATE ES 1 * D4/D

Match remis du 19 janvier 2025 à jouer le 20 avril 2025

BOUSSY-QUINCY FC 2 / MNVDB FC 3 * D4/D

Match remis du 2 février 2025 à jouer le 20 avril 2025

VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 1 / VILLEMOISSON FC 1 * D4/C

Match remis du 2 février 2025 à jouer le 27 avril 2025

PLESSIS PATE ES 1 / VERRIERES LE BUISSON 1 * D4/D



Match remis du 2 février 2025 à jouer le 11 mai 2025

ARPAJONNAIS RC 3 / ATHIS-MONS USO 1 * D4/C

Match remis du 5 février 2025 à jouer le 23 mars 2025

ULIS CO 1 / TREMPLIN FOOT 1 * D1

Match remis du 9 février 2025 à jouer le 20 avril 2025

ULIS CO 1 / SAVIGNY FOOT CO 1 * D1

Match remis du 16 février 2025 à jouer le 27 avril 2025

VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 1 / ARPAJONNAIS RC 3 * D4/C

Demande de changement de terrain via Footclubs

GRIGNY US 3 / COUDRAYSIEN FC 1 * D4/A

Accord de la Commission.

Match n° 29436712 du 9 mars 2025

MNVDB FC 2 / EPINAY SUR ORGE SC 3 * D4/B

En raison de deux rencontres à la même heure, la Commission programme la rencontre à 14h00.

Match n° 29436977 du 9 mars 2025

BOUSSY-QUINCY FC 2 / BRETIGNY FCS 4 * D4/D

Arrêté Municipal de fermeture du terrain de QUINCY SOUS SENART.

La Commission reporte la rencontre au 27 avril 2025.

COUPE ESSONNE U18

Match n° 53172759 du 12 février 2025

FLEURY 91 FC 1 / ARPAJONNAIS RC 1

Reprise du dossier.

Suite à la décision de la CDPME, la rencontre est reportée au mercredi 5 mars 2025 à 20h00, sous réserve de l'éclairage (date butoir).

CHAMPIONNAT U18

Match remis du 6 octobre 2024 à jouer le 23 mars 2025

EVERY FC 3 / SAVIGNY FOOT CO 1 * D2/A

Match remis du 3 novembre 2024 à jouer le 23 mars 2025

BRETIGNY FCS 2 / ST MICHEL FC 91 1 * D1

Match remis du 3 novembre 2024 à jouer le 13 avril 2025

ST MICHEL FC 91 2 / VERRIERES LE BUISSON 1 * D2/B



Matches remis du 24 novembre 2024 à jouer le 23 mars 2025

VAL YERRES CROSNE 2 / MNVDB FC 1 * D1

DOURDAN SPORTS 2 / BALLANCOURT FC 1 * D3/B

Match remis du 24 novembre 2024 à jouer le 13 avril 2025

LINAS MONTLHERY ESA 2 / ST MICHEL FC 91 1 * D1

Matches remis du 2 février 2025 à jouer le 23 mars 2025

LONGJUMEAU FC 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * D1

ARPAJONNAIS RC 1 / MASSY 91 FC 1 * D2/A

Match remis du 23 février 2025 à jouer le 23 mars 2025

ETAMPES FC 1 / ST MICHEL FC 91 2 * D2/B

Demandes de changement d'horaire via Footclubs

MNVDB FC 1 / VAL YERRES CROSNE 2 * D1

SOISY SUR SEINE AS 1 / MASSY 91 FC 2 * D2/A

ATHIS-MONS USO 1 / MENNECY CS 2 * D3/C

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation des terrains).

Match n° 29436104 remis au 2 mars 2025

IGNY AFC 1 / EVRY COURCOURONNES 1 * D3/A

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Courriel d'IGNY AFC.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe d'EVRY COURCOURONNES 1.

Amende réglementaire à EVRY COURCOURONNES.

Frais d'arbitrage à la charge d'EVRY COURCOURONNES (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 29683919 remis au 2 mars 2025

PORT. RIS ORANGIS 1 / BALLANCOURT FC 1 * D3/B

Reprise du dossier.

Suite à la décision de la CDPME, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

Match n° 29683930 du 9 mars 2025

MNVDB FC 2 / MONTGERON ES 1 * D3/B

Demande de MNVDB FC de changement d'horaire via Footclubs.

Refus de MONTGERON ES.

La Commission maintient la rencontre à 12h00.



COUPE ESSONNE VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 23 FEVRIER 2025

Match n° 53172685 * ST GERMAIN SAINTRY 1 / EVRY FC 2

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 26 février 2025 à 18h50.

Amende réglementaire à ST GERMAIN SAINTRY pour transmission tardive.

CHAMPIONNAT VETERANS

Match remis du 1^{er} décembre 2024 à jouer le 23 mars 2025

VILLABE ETS 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * D2/B

Match remis du 2 février 2025 à jouer le 23 mars 2025

BENFICA YERRES 1 / ST GERMAIN SAINTRY 1 * D1

Match remis du 23 février 2025 à jouer le 20 avril 2025

VILLABE ETS 1 / MILLY GATINAIS FC 1 * D2/B

Match remis du 23 février 2025 à jouer le 27 avril 2025

PLATEAU SACLAY ES 2 / ANTILLAIS VIGNEUX 1 * D3/B

Match remis du 2 mars 2025 à jouer le 20 avril 2025

PALaiseau US 1 / JUVISY ACADEMIE 1 * D3/B

Match n° 28617020 remis au 2 mars 2025

PLATEAU SACLAY ES 2 / DOURDAN SPORTS 1 * D3/B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de DOURDAN SPORTS 1.

Amende réglementaire à DOURDAN SPORTS.

+45 ANS

Match remis du 2 mars 2025 à jouer le 23 mars 2025

PAYS LIMOURS ENT 4 / MOLIERES-PECQUEUSE 4 * Poule D

Match remis du 16 mars 2025 à jouer le 27 avril 2025

FLEURY 91 FC 4 / MNVDB FC 4 * Poule A

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

ATHIS-MONS USO 4 / ETAMPES FC 4 * Poule C du 30 mars 2025 avancé au 27 mars 2025 à 20h00

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.



Match n° 29435290 du 18 mai 2025

SO VERTOIS 4 / AIGLE FERTOISE 4 * Poule F

Courriel de SO VERTOIS.

En raison de trois rencontres sur deux terrains à la même heure, la Commission avance la rencontre au 20 avril 2025.

+55 ANS

FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE DU 23 FEVRIER 2025

Match n° 29609460 * EPINAY SUR ORGE SC 6 / AIR France PARIS 6 * Poule B

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 11 mars 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Match remis du 2 février 2025 à jouer le jeudi 8 mai 2025

EPINAY SUR ORGE SC 6 / TOURNELLES CONCY 6 * Poule B

Demandes de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MORANGIS CHILLY FC 6 / VILLABE ETS 6 * Poule A du 9 mars 2025 au 12 mars 2025 à 20h30

ST MICHEL FC 91 7 / VILLEMORISSON FC 6 * Poule B du 9 mars 2025 avancé au 7 mars 2025 à 20h30

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 29609481 du 9 mars 2025

LISSOIS FC 6 / VILLABE ETS 7 * Poule B

Arrêté Municipal de fermeture des terrains en herbe de LISSES.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.